

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 30 mai 2019	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Toutes les éducatrices font une planification très détaillés. Il y a beaucoup de matériels variés dans chaque classe.
Il y a eu une discussion au sujet de l'équipement extérieur. La mentor en assurance de la qualité recommande de vérifier avec la CSA et au besoin avec les assurances.
La responsable de l'établissement collabore bien et accepte les suggestions de la mentor en assurance de la qualité.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2019

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2019

Date